



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 7

Résultats des votes : pour 7 contre abstention

Présents : Pascal CHEVALLEREAU, Chrystel DEMIZIEUX, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean- Marc JONO, Nathalie MASSART, Philippe ROISINE, Stéphane TISSOT

Absents excusés : Stéphane GUYONNAUD, Julien MICHEL, Philippe MOLON, Sarah PAILLOT, Sylvain SOBOTA

Absent : Yann HARDY

M. Stéphane TISSOT est nommé secrétaire de séance.

DEL_05212025	Objet : SUBVENTION 2025 A LA FARANDOLE DE MANIGOD
--------------	---

Vu la délibération n° DEL_ 03052022 du 21 février 2022 relative à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association La Farandole de Manigod,

Vu la demande de subvention sollicitée par La Farandole de Manigod en date du 10 février 2025,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la convention conclue en 2022 avec l'association La Farandole de Manigod pour l'accueil des enfants de Serraval en crèche ou en centre de loisirs, une annexe est établie chaque année pour prendre en compte l'évolution du nombre d'enfants fréquentant les deux structures et sur la base des heures facturées en 2024, après présentation des comptes de la structure et à réception de la sollicitation

Pour 2025, la sollicitation est la suivante :

- Crèche : 43 100 €,
- Centre de loisirs : 19 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer à la Farandole de Manigod la somme de 62 100 € au titre de l'année 2025 telle que sollicitée dans le document ci-après annexé.

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq,

Le Maire,
Philippe ROISINE.



Le Secrétaire de séance,
Stéphane TISSOT

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le

- de sa publication le

Le Maire,
Philippe ROISINE.

23 MAI 2025

